



Maladie et reprise du travail à mi temps thérapeutique

Par Johana

Bonjour,

Infirmière dans la fonction publique hospitalière en arrêt maladie depuis mai 2022 , je dois reprendre le travail fin janvier à mi temps thérapeutique mais ma cadre supérieure m'annonce que j'ai été remplacée et qu'il n'y plus de poste pour moi dans mon service, que je vais devoir reprendre dans un autre service, une autre discipline avec d'autres fonctions... Certes on entend toujours dire qu'à l'hôpital on est titulaire de sa fonction mais pas de son poste ...malgré tout je m'interroge sur le caractère légal de cette démarche limite discriminatoire , me posant questionnements niveau éthique...le fait de perdre mon poste alors que je suis en arrêt et profiter de cette occasion pour me changer de poste est il légal ???

En vous remerciant pour votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devriez contacter votre médecin du travail pour confirmer les conditions d'organisation de ce mi-temps thérapeutique.

Dans certains cas, c'est impossible de concilier les exigences du poste avec l'état de santé de la personne. L'objectif est d'améliorer votre état de santé et de revenir à plein temps à terme.

[url=<https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/arret-de-travail/reprise-temps-partiel-therapeutique>]https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/arret-de-travail/reprise-temps-partiel-therapeutique[/url]

Il doit bien exister l'équivalent de ces informations pour la fonction publique.

Par morobar

Bonjour,

démarche limite discriminatoire

Pouvez-vous préciser votre pensée, car on n'emploie pas ce genre de terme sans arrière-pensée.